



CONDITIONS DE PARTICIPATION

12 ème Défi Aviron Entreprise Dimanche 21 juin 2026

Ce Challenge est ouvert à toutes les entreprises. (24 bateaux maximum)
Chaque entreprise a la possibilité de constituer plusieurs équipages.

Catégories :

- 2 Catégories d'équipe : -Femme,
-Mixte et Homme.

Equipage :

Les équipes sont constituées de 4 personnes : (4 rameurs d'une même entreprise et un barreur du club Aviron).

Dès l'inscription chaque rameur bénéficie d'une licence à la FFA qui intègre une assurance.
Chaque équipage devra baptiser son bateau !

Organisation :

Il est **indispensable de savoir nager** (attestation sur l'honneur) et de remplir le questionnaire de santé dès le début des entraînements.

Un responsable par équipage sera chargé de la communication avec le club et des réservations sur le site <https://www.avironclubdolois.fr>

3 entraînements minimum sont conseillés avant le challenge pour se familiariser à la pratique de l'aviron en yolette.

Les entraînements par équipages auront lieu en semaine et seront à réserver par les responsables de chaque bateau à partir du 14/04/25

Ils seront programmés principalement les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 17h30 à 20h00. les rameurs qui le souhaitent pourront s'entraîner le samedi et dimanche de 9h30 à 12h00, en individuel ou avec les loisirs sans réservation.

Epreuves :

Trois épreuves sont proposées dans la matinée :

- un premier parcours de classement sur 500m en yolette
- un deuxième parcours, en yolette, pour les différentes finales
- une épreuve au sol, en relais 4x250m sur ergomètre.

Le classement des entreprises se fera par addition des résultats établis en yolette (meilleurs temps), et à l'ergomètre. Remise du trophée à l'équipage gagnant et d'une récompense pour le meilleur temps sur ergomètre

Remise d'un prix spécial pour l'équipage à la tenue la plus originale,

L'entreprise gagnante se verra offrir l'inscription d'un bateau afin de remettre en jeu le trophée l'année suivante.



